

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A**

Code du produit: 11498, (11497), 11584, (11583)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Matériel d'étanchéité polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

néant

Mention d'avertissement

néant

Composants dangereux

Néant.

déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.· Composants dangereux:

CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	calcium carbonate, natural (GCC) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 25322-69-4	Polypropylenglykol Acute Tox. 4, H302	25-50%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-5%
CAS: 112-69-6 EINECS: 203-997-2 Reg.nr.: 01-2119485394-29	Hexadecyldiméthylamine Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	<1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne laisser vomir le sujet spontanément que s'il est totalement conscient.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
 Monoxyde de carbone (CO)
 Oxyde d'azote (NOx)
 Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 2)

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités· Stockage:· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

· Classe de stockage:

10

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· 8.1 Paramètres de contrôle· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1317-65-3 calcium carbonate, natural (GCC)

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 3)

· DNEL**25322-69-4 Polypropylenglykol**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	24 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	84 mg/kg bw/day (ARB)
		51 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m³ Air (ARB)
		10 mg/m³ Air (BEV)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m³ Air (ARB)

112-69-6 Hexadecyldimethylamine

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1 mg/m³ Air (ARB)

· PNEC**25322-69-4 Polypropylenglykol**

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	0,01 mg/l (MW)
	0,1 mg/l (SW)
	1 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,109 mg/kg Trockengew (BO)
	0,0765 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,765 mg/kg Trockengew (SWS)

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	1 mg/l (MW)
	0,127 mg/l (SW)
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO)
	100 mg/kg Trockengew (MWS)
	1.000 mg/kg Trockengew (SWS)

112-69-6 Hexadecyldimethylamine

PNEC (wässrig)	0,13 mg/l (KA)
	0,00003 mg/l (MW)
	0,00026 mg/l (SW)
PNEC (fest)	1 mg/kg Trockengew (BO)
	0,125 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,25 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Sans autre indication, voir point 7.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre B

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

Blanc

· Odeur:

Presque inodore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

185 °C

· Température d'inflammation:

>450 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 5)

· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	12.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,52 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	50,1 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
	néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 6)

- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant
- néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	<6.980 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

1317-65-3 calcium carbonate, natural (GCC)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

25322-69-4 Polypropylenglykol

Oral	LD50	<2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 7)

Dermique	NOAEL	≥1.000 mg/kg (rat)
	LD50	>3.000 mg/kg (rabbit)
13463-67-7 dioxyde de titane		
Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
	NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NOAEL	10 mg/m³ (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
112-69-6 Hexadecyldimethylamine		
Oral	LD50	1.015 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

1317-65-3 calcium carbonate, natural (GCC)

EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>14 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

25322-69-4 Polypropylenglykol

EC50	>1.000 mg/l (BES)
IC50/72h	>100 mg/l (green alge)
IC50/96h	>100 mg/l (poecilia reticulata)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 8)

EC0	≥100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	≥10 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	>100 mg/l (poecilia reticulata)

13463-67-7 dioxyde de titane

EC50	>1.000 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	>1.000 mg/l (pimephales promelas)

112-69-6 Hexadecyldimethylamine

EC50	40 mg/l (bacteria)
EC50/48h	0,0665 mg/l (daphnia magna)
NOEC/21d	0,036 mg/l (daphnia magna)
EC10	0,001 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	0,0099 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	0,256 mg/l (Danio rerio.)
	0,18 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u>	
· <u>Classe</u>	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· <u>Marine Pollutant:</u>	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· <u>Directive 2012/18/UE</u>	
· <u>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII</u>	Conditions de limitation: 3
· <u>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</u>	
· <u>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Prescriptions nationales:</u>	
· <u>Indications sur les restrictions de travail:</u>	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2022

Nom du produit: AKEPUR 150 Sandwich Adhesive Component A

(suite de la page 10)

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

30.11.2021

· Numéro de la version précédente:

6

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3